

Benoît FRASLIN
Directeur

DÉCISION N° 12-2026

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DÉLÉGATION DE FONCTION

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DU SUD SEINE-ET-MARNE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L6143-7, D6143-33, D6143-34 et D6143-35 ;

Vu la décision n°16-963 du 30 juin 2016 portant création du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne par fusion du Centre hospitalier de Fontainebleau, du Centre hospitalier de Montereau-Fault-Yonne et du Centre hospitalier de Nemours ;

Vu la convention de direction commune en date du 23 mai 2022 conclue entre le Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, l'E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, l'E.H.P.A.D. de Samois-sur-Seine et l'E.H.P.A.D. de Château-Landon ;

Vu la convention de direction commune en date du 16 octobre 2024 entre le Groupe hospitalier du Sud Ile-de-France et l'Établissement public gérontologique de Tournan-en Brie et le Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, l'E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, l'E.H.P.A.D. de Samois-sur-Seine et l'E.H.P.A.D. de Château-Landon ;

Vu l'arrêté de la directrice générale de Centre national de gestion en date du 21 octobre 2024 nommant **Monsieur Benoît FRASLIN** en qualité de directeur du Groupe hospitalier du Sud Ile-de-France, du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, de l'Établissement public gérontologique de Tournan-en-Brie et des E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon à compter du 1^{er} novembre 2024

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 07 novembre 2024 nommant **Madame Myriam LEMAIRE** en qualité de directrice adjointe au Groupe hospitalier du Sud Ile-de-France, au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, à l'Établissement public gérontologique de Tournan-en-Brie et aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon à compter du 1^{er} novembre 2024 ;

Vu la décision du directeur en date du 16 octobre 2016 portant nomination de **Madame Carmen KERSPERN** en qualité d'attachée d'administration hospitalière au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne ;

Vu la décision du directeur en date du 28 avril 1988 portant nomination de **Madame Patricia ROUSSEAU-DUCHENE** en qualité d'assistante médico-administrative au Centre hospitalier de Fontainebleau ;

Vu le contrat de travail en date du 1^{er} janvier 2024 portant nomination de **Madame Séverine FLOT** en qualité d'attachée d'administration hospitalière au Centre hospitalier de Montereau-Fault-Yonne ;

Vu la décision du directeur en date du 1^{er} mai 2009 portant nomination de **Madame Sophie LESGOURGUES** en qualité d'adjointe administrative au Centre hospitalier de Fontainebleau ;

Vu la décision du directeur en date du 1^{er} juin 2010 portant nomination de **Madame Sonia SAVY** en qualité d'adjointe des cadres hospitaliers au Centre hospitalier de Montereau-Fault-Yonne ;

Vu la décision du directeur en date du 7 décembre 2010 portant nomination de **Madame Jenny MASSON** en qualité d'adjointe administrative au Centre hospitalier de Montereau-Fault-Yonne ;

Vu la décision du directeur en date du 30 juillet 2025 portant affectation de **Madame Sandrine DUBOUÉ** en qualité d'assistante médico-administrative classe supérieure au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne du site de Montereau ;

Vu la décision du directeur en date du 20 avril 2017 portant nomination de **Madame Lindsay SOARES** en qualité d'adjointe administrative au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne ;

Vu la décision du directeur en date du 30 novembre 2018 portant nomination de **Madame Corinne BOISSY** en qualité d'adjointe des cadres hospitaliers au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne ;

Vu la décision du directeur en date du 7 décembre 2020 portant nomination de **Madame Florence EDELIN** en qualité d'adjointe administrative au Centre hospitalier du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne ;

Vu la décision du directeur en date du 15 décembre 2020 portant nomination de **Madame Kathie VIANA DA SILVA** en qualité d'adjointe administrative au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne ;

Vu la décision du directeur en date du 27 janvier 2021 portant nomination de **Madame Nathalie MORETTI** en qualité d'adjointe administrative au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne ;

Vu le contrat en date du 10 décembre 2021 nommant **Madame Laetitia SONZOGNI** en qualité d'adjointe administrative au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne ;

Vu le contrat en date du 8 mars 2022 nommant **Madame Mélanie SABARI** en qualité d'adjointe administrative au Centre hospitalier du Seine-et-Marne ;

Vu la décision du directeur du 28 novembre 2012 nommant **Madame Corinne LEGROS** titulaire dans le grade d'Assistante Médico-Administrative au sein du Centre hospitalier de Nemours à compter du 1er octobre 2012 ;

Vu la décision du directeur du 30 janvier 2023 affectant **Madame Sarah AIT BENALI**, aide-soignante titulaire, sur un poste administratif à compter du 1er février 2023.

Vu le contrat en date du 27 mai 2024 recrutant **Madame Cécile SAINT-HILAIRE** en qualité d'adjointe des cadres hospitaliers au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne ;

Vu la décision du directeur en date du 9 décembre 2025 recrutant par mutation **Madame Valérie SERAIN** en qualité d'assistante médico-administrative classe supérieure au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne du site de Fontainebleau ;

Vu la décision du directeur en date du 10/06/2011 recrutant **Mme Françoise VIRATELLE**, en qualité d'infirmière cadre supérieur de santé ;

DÉCIDE

Article 1 :

Délégation permanente est donnée à **Madame Myriam LEMAIRE**, directrice des affaires financières et du contrôle de gestion, à l'effet de signer tous les documents, décisions et correspondances se rapportant aux activités de la direction des affaires financières et du contrôle de gestion.

Elle reçoit en outre délégation permanente :

Pour la signature des documents liés aux affaires budgétaires et financières se rapportant :

- a) A l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, à l'exclusion des actes de réquisition du trésorier ;
- b) L'ordonnancement des recettes ;
- c) Aux procédures comptables ;
- d) A la souscription d'emprunts et lignes de trésorerie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam LEMAIRE, délégation est donnée en ce qui concerne les procédures comptables ainsi que la liquidation, le mandatement des dépenses et l'ordonnancement des recettes à **Madame Séverine FLOT**, attachée d'administration hospitalière.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam LEMAIRE et de Madame Séverine FLOT, délégation est donnée en ce qui concerne les procédures comptables ainsi que la liquidation, le mandatement des dépenses et l'ordonnancement des recettes à **Madame Sonia SAVY**, adjointe des cadres hospitaliers.

Pour la signature des documents suivants se rapportant aux admissions :

- a) Les bulletins de situation et les bulletins de passages ;
- b) Les documents d'état civil ;
- c) Les autorisations de sortie et de permission des patients hospitalisés ;
- d) Les courriers et documents liés aux prises en charge des patients et au suivi de la facturation et du contentieux ;
- e) Les conventions relatives aux admissions et notamment celles de tiers-payant avec les mutuelles.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam LEMAIRE, la même délégation est donnée à **Madame Carmen KERSPERN**, attachée d'administration hospitalière.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam LEMAIRE et de Madame Carmen KERSPERN, sont autorisées à signer, dans la limite de leurs attributions, les documents susmentionnés :

- **Madame Corinne BOISSY**, adjointe des cadres hospitaliers ;
 - **Madame Sandrine DUBOUÉ**, assistante médico-administrative ;
 - **Madame Cécile SAINT-HILAIRE**, adjointe des cadres hospitaliers ;
 - **Madame Valérie SERAIN**, assistante médico-administrative ;
 - **Madame Patricia ROUSSEAU-DUCHENE**, assistante médico-administrative ;
 - **Madame BEN SIHMED Hanan**, adjointe administrative adjointe administrative ;
 - **Madame Jenny MASSON**, adjointe administrative ;
 - **Madame Lindsay SOARES**, adjointe administrative ;
 - **Madame Nathalie MORETTI**, adjointe administrative ;
 - **Madame Kathie VIANA DA SILVA**, adjointe administrative ;
 - **Madame Mélanie SABARI**, adjointe administrative ;
 - **Madame Sophie LESGOURGUES**, adjointe administrative ;
 - **Madame Laetitia SONZOGNI**, adjointe administrative ;
 - **Madame Florence EDELIN**, adjointe administrative ;
- f) L'autorisation de transport de corps sans mise en bière d'un défunt vers son domicile ou la résidence d'un membre de sa famille ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam LEMAIRE, sont autorisés à signer ces décisions :

	Madame Françoise VIRATELLE , cadre supérieure de santé ;
Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00	Madame Séverine FLOT , attachée d'administration hospitalière ;
	Madame Sonia SAVY , adjointe des cadres hospitaliers ;
	Madame Corinne BOISSY , adjointe des cadres hospitaliers ;
	Madame Sandrine DUBOUÉ , assistante médico-administrative ;

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00	Madame Cécile SAINT-HILAIRE , adjointe des cadres hospitaliers ;
	Madame Valérie SERAIN , assistante médico-administrative ;
En semaine à partir de 18h00, ainsi que les week-ends et jours fériés.	L'ensemble des cadres administratifs d'astreinte.

- g) Les décisions relatives aux patients hospitalisés sous contrainte et les saisines du juge des libertés et de la détention dans le cadre de l'article L. 3222-5-1 du Code de la santé publique ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam LEMAIRE, sont autorisés à signer ces décisions :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00	Madame Carmen KERSPERN , attachée d'administration hospitalière.
	Madame Corinne LEGROS , assistante médico-administrative.
	Madame Sarah AIT BENALI , assistante médico-administrative.
En semaine à partir de 18h00, ainsi que les week-ends et jours fériés.	L'ensemble des cadres administratifs d'astreinte.

Article 2 :

Madame Myriam LEMAIRE tient le directeur informé des décisions prises en vertu de la présente délégation.

Article 3 :

La décision n°04-2025 est abrogée.

Article 4 :

La présente décision prend effet à compter du 01 mars 2026

Article 5 :

La présente décision est portée au registre des décisions, publiée sur le site internet du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et affichée au sein des E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon.

Elle sera portée à la connaissance de la présidente du Conseil de surveillance du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, des présidents des Conseils d'administration des E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon ainsi que du comptable public de chaque établissement.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-et-Marne.

Fait à Fontainebleau, le 23 février 2026

Le directeur

 Benoît FRASLIN

